



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Suite à la convocation légale du 4 juillet 2025, les membres du conseil municipal de Deluz, se sont réunis en session ordinaire le jeudi 10 juillet à 18h30, sous la présidence de Mme BARASSI Sylvaine, Maire de la commune de DELUZ.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents (9): BARASSI Sylvaine / TAILLARD Fabrice/ DESIER Gilles/ CHALON Jean-Claude / FALIN Simon Liliane JOURNOT / MEYER Sandrine / SCHWAB Martine / VAREY Philippe.

Absents Excusés (4) : Stéphane OSTER pouvoir à Simon FALIN / Bénédicte PONCOT pouvoir à Martine SCHWAB /Jeannine PICARD pouvoir à Philippe VAREY ; Dominique VERNET pouvoir à Sylvaine BARASSI.

Absente (1) : Aline SILLANS

Madame la Maire, ayant constaté la présence du quorum, a déclaré la séance ouverte à 18h40.

ORDRE DU JOUR :

I DELIBERATIONS

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2025
3. Réhabilitation bâtiment rue des Papeteries suite aux négociations avec SOLIHA

II INFORMATIONS DIVERSES

I DELIBERATIONS

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Martine SCHWAB pour remplir cette fonction.

VOTE : 13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2025

Le projet de procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Madame la Maire demande si des observations sont faites sur ce projet.

Madame Sandrine MEYER fait remarquer qu'il y a une erreur sur les votes des trois premiers points de l'ordre du jour qui ont été adoptés à 13 voix pour au lieu de 12 pour, comme indiqué dans le procès-verbal.

Ces corrections sont faites manuellement sur le procès-verbal de la séance du 16 juin avant l'affichage au panneau municipal de la mairie.

Après ces corrections, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VOTE : 13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention

3. Réhabilitation du bâtiment communal rue des Papeteries

Suite à la rencontre de Sylvaine et Gilles avec les responsables de SOLIHA qui ont reconnu leur manquement et s'en excusent, une nouvelle étude à la charge de SOLIHA sera faite, avec un projet plus simple et moins ambitieux

- Le périscolaire restera à la salle polyvalente (il accueille actuellement 40 enfants),
- Réhabilitation de la salle du rez de chaussée,
- Rénovation des sanitaires et création d'un sanitaire handicapés,
- Rénovation et aménagements de deux appartements sur un seul niveau. Pas de balcon, ni de lucarne,
- Réfection de la toiture (tuiles et éventuellement certaines poutres),
- L'accent devra être mis sur l'isolation, l'aménagement d'un local poubelles au sous-sol,
- Le budget proposé est de 500 000 € (au plus 600 000 euros).

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre se prononce favorablement pour relancer ce projet financièrement plus modeste de réhabilitation du bâtiment communal sis 6, 8 et 10 rue des Papeteries dont la maîtrise d'œuvre sera réalisée à titre gratuit par l'entreprise SOLIHA.

VOTE : 12 voix Pour, 0 voix Contre, 1 abstention (Fabrice TAILLARD)

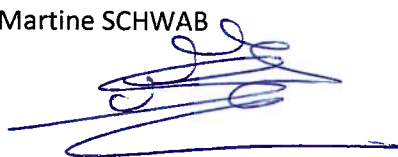
II INFORMATIONS DIVERSES

- Fermeture du local des jeunes pour un mois suite à des incivilités.

L'ordre du jour étant épuisée, clôture de la séance à 19h40

La secrétaire de séance,

Martine SCHWAB



La Maire,

Sylvaine BARASSI

